

CONSEIL MUNICIPAL

26 FÉVRIER 2026

COMPTE RENDU

SEANCE OUVERTE : 20 H 00

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE VINGT-SIX FÉVRIER,**

Le Conseil municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET, Maire,**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULÉ,
Mme CAPBLANC, M. FABRE, M. BOISCO
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND
Le nombre de conseillers
en exercice est de 35 Conseillers délégués
M. KERGOAT, M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO,
M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ, Mme JACQUET-LÉGER,
M. GORZA,
Conseillers municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme TROUZIER-ÉVÊQUE à Mme BRULÉ
Mme QUEYRAT-MAUGIN à Mme AUBIN
M. GUEUDIN à M. JAMET
Mme ACHOUR à Mme CAPBLANC
Mme CHRISTIN à M. LEGUEIL
M. FLAMENT à M. PONCHEL

ABSENT : M. BOULIGNAC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme AUBIN

Monsieur le Maire accueille les personnes présentes et observe que ce conseil sera le dernier de la mandature. Il assure Madame TROUZIER-ÉVÊQUE, absente du fait du décès de sa mère, des pensées des conseillers municipaux. Il précise que Madame AUBIN a été choisie comme secrétaire de séance pour son dernier conseil municipal.

I^{re}, II^e et III^e COMMISSIONS

*** VIE DES ASSEMBLEES – Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2025 – Approbation**

RAPPORTEUR : M. JAMET

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite formuler une observation ou une question.

Madame JACQUET-LÉGER remarque qu'il est écrit que Monsieur le Maire a dit (page 3) qu'elle était « d'une génération qui, en grammaire, n'a pas forcément atteint le plus haut niveau ». Elle souhaite s'assurer de cette formulation, qui constitue un jugement porté sur sa génération de quarantenaires. Si les Sannoisiennes et les Sannoisiens de cette génération doutaient encore du fait que Monsieur le Maire les toisait, ils trouveront là leur confirmation. Madame JACQUET-LÉGER rappelle l'expression qui dit que la culture – dont Monsieur le Maire se targue si souvent –, c'est comme la confiture : certains ne peuvent s'empêcher de l'étaler. Toutefois, elle souligne que la culture n'est pas la cohérence et que la connaissance n'est pas l'intelligence.

Elle remarque à ce propos que, toujours page 3 du procès-verbal, Monsieur le Maire affirme ne pas du tout être d'extrême droite, ni même zemmourien. Elle s'en étonne et lui demande s'il maintient ce propos, sachant que :

- il a parrainé Éric ZEMMOUR ;*
- qu'il a reçu celui-ci en grande pompe à la mairie ;*
- qu'il s'est présenté, en septembre 2023, aux sénatoriales derrière une tête de liste Reconquête ;*
- qu'une vidéo de lui avec Anne-Emmanuelle ISAAC circule en ce moment pour le Figaro Live en date du 26 juillet 2023, où Monsieur le Maire affirme n'être plus, depuis trois ou quatre mois, divers droite mais zemmourien et avoir rejoint le parti.*

Madame JACQUET-LÉGER demande donc à Monsieur le Maire s'il pense vraiment que Monsieur ZEMMOUR n'est pas d'extrême droite, et elle s'interroge, si ce dernier ne l'est pas, qui peut bien l'être, car il semble difficile d'être plus à droite sur l'échiquier politique. Mais il est vrai que Monsieur le Maire a une définition de l'extrême droite qui lui est tout à fait personnelle, à la fois partielle et partiale.

Madame JACQUET-LÉGER rappelle qu'au niveau de la science politique, l'extrême droite se définit comme :

- un nationalisme très affirmé ;*
- une hostilité à l'immigration et au multiculturalisme ;*
- une vision autoritaire de l'ordre et de l'État ;*
- une critique du libéralisme politique.*

Or, c'est bien le discours tenu à la fois par Monsieur le Maire et par Monsieur ZEMMOUR, qui porte sur le déclin de la civilisation française, le rejet de l'immigration, avec des exigences d'assimilation et des positions discriminatoires.

Madame JACQUET-LÉGER revient donc sur ce changement de la valeur des mots opéré par Monsieur le Maire, ce dont il l'accuse généralement. Ce dernier se réclame trop souvent du

général de GAULLE, et Madame JACQUET-LÉGER l'enjoint à laisser celui-ci tranquille, car trop de personnes se réclament de lui et il doit s'en retourner dans sa tombe.

Elle constate qu'aujourd'hui, Monsieur le Maire se réclame de Monsieur ZEMMOUR, qui est bien d'extrême droite : CQFD – Madame JACQUET-LÉGER, étant matheuse, explique que cela signifie « ce qu'il fallait démontrer ». Avant de laisser Monsieur le Maire à son monologue habituel, elle rappelle attendre des réponses.

Monsieur le Maire réplique que, pour ce qui est de la grammaire, son niveau et celui de Madame JACQUET-LÉGER diffèrent du fait de leur différence d'âge. Il raconte que, lorsqu'il était instituteur à l'école Henri-Wallon, en 1978, il s'était fait torpiller – et le mot est faible – par un inspecteur de l'Éducation nationale, à l'époque de la réforme Haby, pour avoir fait avec ses élèves de l'analyse grammaticale et des dictées. Il est donc bien placé pour savoir que le niveau de grammaire a baissé, ce qu'il regrette. Il faut savoir, de temps en temps, faire une différence entre un article indéfini et un article défini, l'indéfini étant par essence même l'indéfini.

S'agissant de sa position politique, celle-ci est très claire. Il remarque d'ailleurs que la liste que menait Sébastien MEURANT avait été classée divers droite officiellement, et c'est bien normal puisque Monsieur MEURANT est, comme Monsieur le Maire, un gaulliste.

Il rappelle que la définition de l'extrême droite est historique, même si chacun arrive avec la sienne. Le fondateur de l'extrême droite, c'est MUSSOLINI. L'extrême droite, c'est la marche sur Rome, la prise du pouvoir par la force ; c'est l'antisémitisme, le refus du débat parlementaire. Et puisque Madame JACQUET-LÉGER lui demande qui est l'extrême droite aujourd'hui, il lui répond très simplement que La France insoumise (LFI) en coche tous les critères :

- Ils sont antisémites, pour certains.
- Ils mettent le bazar à l'Assemblée nationale.
- Ils ont le culte du chef.
- Ils ont dit clairement que si la personne élue en 2027 n'était pas de leur choix, ils mettraient le bazar et la violence dans la rue – la preuve en est que, l'autre jour, ils ont tué quelqu'un.

Monsieur le Maire remarque qu'on peut aimer la France sans être un nationaliste. Il rappelle en outre que l'assimilation républicaine, que Madame JACQUET-LÉGER associe à l'extrême droite, a été mise en place par des gouvernements de gauche à la fin du XIX^e siècle. Il explique la promesse républicaine par le fait de prendre un citoyen – pas forcément un enfant – et de lui dire qu'il n'est pas marqué par ses origines, paysannes ou ouvrières, mais qu'il peut aller au-delà et grimper l'échelle sociale. Cette promesse républicaine est une forme d'assimilation, à des valeurs, à un universalisme, celui de Victor Hugo et de la culture française.

Monsieur le Maire confirme être éloigné de cet extrémisme, et sans doute même celui qui en est le plus éloigné autour de la table du Conseil. Si Madame JACQUET-LÉGER était venue aux Terrasses d'été, elle aurait vu que le maire de Sannois et ses équipes organisent des jeux, du sport et de la culture pour l'ensemble de la population, ce qui est totalement éloigné de l'extrême droite.

Monsieur le Maire souligne que l'extrême droite, c'est la culture du chef. Or, il a remarqué que Madame JACQUET-LÉGER, qui est toujours dans le « moi-je », est donc bien plus proche que lui de l'extrême droite. Lui se réfère à un « nous », à une équipe. C'est une équipe qui travaille sur le Pôle santé, sur les Terrasses d'été, sur les travaux à la villa Rozée. La majorité municipale travaille en équipe.

Monsieur le Maire réitère donc qu'il n'est pas d'extrême droite. Il rappelle en outre que c'est le Conseil d'État qui, depuis des années, estampille les candidats, et Madame JACQUET-LÉGER pourra constater que, dans l'élection municipale à venir, la liste de Bernard JAMET

sera classée divers droite. Monsieur le Maire est divers droite, et compte dans sa liste des gens qui ont aussi des fibres de la gauche sociale. Il se demande bien, d'ailleurs, où est la droite et où est la gauche quand il s'agit de gérer une ville, de faire les Terrasses d'été et de rénover.

Il signale que son adjointe à la culture fait ses choix en toute liberté, sans qu'il ne lui impose rien. Monsieur le Maire est un républicain.

S'agissant du général de GAULLE, puisque Madame JACQUET-LÉGER y a fait allusion, il rappelle que celui-ci, lorsqu'il a fait son appel du 18 juin 1940 et qu'il est parti à Londres, y a été rejoint par des gens classés à l'extrême droite, tandis que Monsieur François MITTERRAND a rejoint le maréchal PÉTAINE à Vichy pour y être décoré de la Francisque. Il rappelle que c'est la chambre du Front populaire, la chambre de gauche, qui a voté les pleins pouvoirs au maréchal PÉTAINE et a rejoint la France de Vichy. Heureusement, constate Monsieur le Maire, que le général de GAULLE a été rejoint par des gens classés à droite, comme le général LECLERC, pour sauver le pays, prêter serment à Koufra de continuer le combat jusqu'à Strasbourg et même au-delà, et aller jusqu'au nid d'aigle de HITLER. Pourtant, le général LECLERC était classé à droite, voire très à droite. Comme quoi, il faut se méfier des a priori.

Il est possible d'être un très grand républicain et d'aimer la France, et de penser que l'assimilation à cette culture, à cet universalisme, est bien, parce que cela permet justement de répondre à cette promesse républicaine qu'il convient de promouvoir, qui veut qu'un enfant, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, soit porté et amené à la citoyenneté française. C'est le credo de Monsieur le Maire, et ce dernier juge honteux le classement dont Madame JACQUET-LÉGER veut l'affubler. Il réitère qu'il est un grand républicain.

Monsieur FLEURIER s'étonne que certaines interventions, qualifiées de « hors micro » alors qu'elles étaient parfaitement audibles selon lui, n'apparaissent pas au compte rendu. Cela rend la transcription des débats incomplète et plus difficile à comprendre. S'il n'imagine pas des intentions derrière cette anomalie, il pointe que le risque est que ces interventions soient interprétées rétrospectivement comme légitimes ou gênantes.

Monsieur le Maire invite à faire plutôt les interventions au micro pour qu'elles soient prises en note, puis il procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

11 abstentions :

M. PONCHEL

Mme SAIDI

M. LEGUEIL

M. LAMARCHE

M. ZAMBUJO

M. FLEURIER

Mme RODRIGUEZ

Mme CHRISTIN

Mme JACQUET LEGER

M. GORZA

M. FLAMENT

URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DUSP – Création de servitudes avec la société Action Foncière Logement – Bas-des-Aulnaies**

RAPPORTEUR : M. BOISCO

Cette délibération évoque la création de servitudes avec la société Action Foncière Logement, dans le cadre du projet de l'Anru au Bas-des-Aulnaies. Le 19 décembre 2025, la Ville de Sannois a signé une promesse de vente pour céder la parcelle AD 945, d'une surface de 1 073 m², à la société Action Foncière Logement. Cette cession avait fait l'objet de la délibération n° 2025/139 du 11 décembre 2025 pour réaliser une opération immobilière de 21 logements en location.

Par la délibération n° 2025/03 du 6 février 2025, le Conseil municipal a accepté le principe de création de servitudes garantissant l'entretien du transformateur électrique et autour, à hauteur du n° 51 rue de Cernay, ainsi que le passage et l'entretien d'un réseau électrique situé entre ledit transformateur et l'allée Boileau. Il était prévu que ces servitudes soient signées avec la société Enedis. Toutefois, l'acte authentique de cession du terrain devant intervenir avant le printemps 2026, la Ville et la société Action Foncière Logement ont décidé de contractualiser les servitudes entre les deux parties, Action Foncière Logement en tant que fonds servant, c'est-à-dire propriétaire du foncier, et la commune en tant que fonds dominant, conservant ainsi le bénéfice d'accès autour du transformateur et au réseau électrique. Les discussions sont en cours avec Enedis pour formaliser les modalités de son intervention dans le cadre de ces servitudes de passage.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de constituer une servitude de tour d'échelle autour du transformateur électrique AD 940, ainsi qu'une servitude d'entretien du réseau électrique qui le relie à l'allée Boileau, en autorisant Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Madame RODRIGUEZ demande, sur la forme, pourquoi la contractualisation de la servitude n'a pas été mieux anticipée afin d'éviter deux votes sur le même sujet à deux mois d'intervalle.

Sur le fond, elle constate que des recherches sur la société Action Foncière Logement montrent de nombreuses critiques récurrentes, notamment des retards, mais aussi des désengagements dans plusieurs communes, notamment à Strasbourg, où l'AFL s'est retirée d'un projet de construction de 90 logements avec comme conséquence des retards, des coûts supplémentaires pour la collectivité et également une complexité pour le relogement des ménages concernés. Elle cite également un désengagement dans l'Aude, qui a même fait l'objet d'une question au gouvernement par Jean-Claude MATHIS en 2014. Elle signale par ailleurs que la Cour des comptes a critiqué le manque de lisibilité et de contrôle des conventions d'abattement de taxe foncière.

Pour tout cela, Madame RODRIGUEZ s'enquiert des raisons qui amènent à continuer à travailler avec l'AFL, qui est tellement peu fiable, avec des engagements non tenus, des retards et des désengagements.

Monsieur BOISCO répond qu'il avait été pensé que la servitude pourrait être faite après la cession, mais, en avançant dans le projet, il est apparu que ce ne serait pas possible, et donc

il a fallu contractualiser cette servitude. Monsieur BOISCO admet qu'il aurait peut-être été plus simple de le faire avant qu'après.

Concernant AFL, il indique que c'est la principale partie prenante des projets Anru en France. Il explique que les projets Anru sont, plus ou moins, les plans banlieues de BORLOO. Cela représente 14 milliards d'euros sur la France, et AFL finance un tiers et un quart du projet Anru (agence de renouvellement urbain). Quoi qu'il arrive, l'AFL est partie prenante dans tous les projets Anru. La Ville n'a donc pas vraiment le choix. Si l'AFL n'est pas là, il n'y a pas d'Anru. Monsieur BOISCO rappelle que, pour Sannois, le projet représente 35 millions d'euros, dont 5 millions dépensés par la Ville.

Monsieur le Maire confirme les propos de Monsieur BOISCO : sans AFL, pas d'Anru, et donc pas d'école maternelle à Gambetta et, pas de cour agrandie, pas de rénovation énergétique des immeubles, pas de rénovation des appartements, pas de parking silo détruit aux Carreaux, pas de nouveau parking. Pas d'Anru, cela veut dire que ces quartiers seraient restés en l'état comme ils l'étaient depuis 60 ans. AFL est donc incontournable et la Ville ne peut y échapper.

Madame JACQUET-LÉGER indique que son groupe va s'abstenir sur ce vote et souhaite s'expliquer à ce sujet car son abstention à l'Agglomération n'a, semble-t-il, pas été comprise. Elle constate qu'après 12 ans de politique, Monsieur le Maire pense encore qu'une abstention est une opposition. Or, ce n'est pas la même chose. Sur le principe, il ne s'agit pas de bloquer la délibération, car cette servitude est techniquement nécessaire. Toutefois, son groupe s'oppose sur le projet en lui-même, qui amène à densifier encore ce quartier, tout en supprimant un parking de 50 places utile à tout le quartier.

Madame JACQUET-LÉGER en profite pour remercier Monsieur BOISCO. Lors du dernier conseil municipal, elle avait demandé, pour la quatrième fois, qu'on lui communique le nombre de places de parking et de logements avant et après travaux. Monsieur BOISCO lui a proposé de venir les compter avec lui, ce qu'ils ont fait ensemble en décembre. Cela a été l'occasion d'échanger sur le quartier, ce que Madame JACQUET-LÉGER a jugé intéressant. C'était un moment où, justement, les places de parking étaient peut-être remplies à leur maximum sur le quartier, avec ce parking de 50 places qui n'était pas encore détruit – le projet n'étant pas encore fait – et ce qui sera certainement le mail paysager pour l'instant transformé en parking provisoire. Elle pointe que, comme les autres équipes, son groupe fait du porte-à-porte, pour « boîter », etc. Or, à chaque fois qu'elle y va en voiture, elle rencontre le même problème de manque de places. Elle doit tourner pendant plusieurs minutes avant d'enfin parvenir à se garer. Même en étant au maximum, il est effectivement compliqué de stationner dans ce quartier, et ce parking de 50 places sert également à toute la rue de Cernay.

Madame JACQUET-LÉGER conclut que la pertinence politique de l'abstention a à voir avec une cohérence de positionnement : il s'agit non pas de bloquer, mais d'exprimer un désaccord de fond sur le projet. CQFD.

Si Monsieur le Maire comprend la présente abstention, il n'en va pas de même pour la précédente. Il rappelle le contexte : la Ville a reçu une subvention pour le Pôle santé. Il lui semble donc que tout le monde devrait adhérer à ce Pôle santé, d'autant plus que Madame JACQUET-LÉGER en revendique la paternité, en le qualifiant de « formidable » et en multipliant les « moi-je ». En réalité, ce projet a été travaillé, certes avec Madame JACQUET-LÉGER en son temps, mais aussi avec Agnès RICARD-HIBON et tout le Conseil municipal – ce n'est donc pas « moi-je » mais « nous ». Et alors que, dans la dernière ligne droite, la Ville a obtenu un peu plus de 200 000 euros de l'Agglomération, le groupe de

Madame JACQUET-LÉGER s'abstient. Pour un « moi-je », Monsieur le Maire juge que cela fait un peu désordre.

Monsieur BOISCO précise qu'il y a environ 110 places de parking, certaines pour partie construites et d'autres en cours, avec des Stop Park. Or, les places ne sont pas forcément utilisées, ce qui est regrettable. Ceci est à la main du bailleur social, qui a pris du retard dans l'attribution de ces places. La Ville s'en excuse vis-à-vis des habitants et s'efforce de mettre un peu la pression au bailleur sur ce point, mais cela n'avance pas beaucoup.

Monsieur le Maire indique être lui aussi allé sur le quartier et avoir rencontré les gens, qui sont ravis. Cela faisait 40 ans que ce quartier ne bougeait pas. Monsieur le Maire se souvient que, quand il y allait avec son équipe en 2014, ils en prenaient plein la figure. Les habitants se sentaient abandonnés par Sannois, mais pas par Ermont. Là, il y a des travaux, et évidemment, pendant les travaux, cela pose problème. Mais il n'empêche que les habitants auront enfin leur parking à eux. Avec la résidentialisation, Logirep ne pourra plus renvoyer la responsabilité de faire à la Ville. Qui fait quoi sera enfin clair. La Ville va entretenir le mail paysager, qui sera terminé dans l'année. Ce n'est pas un changement pour ce quartier, mais une révolution.

Monsieur le Maire souligne que c'est la même chose pour les Carreaux, où un travail remarquable a été accompli. Des places de parking supplémentaires y ont été créées il y a deux ans, et il y aura bientôt 140 places de parking supplémentaires aux Carreaux, et les habitants du quartier pourront enfin vivre en toute tranquillité.

S'agissant du projet du Bas-des-Aulnaies, Monsieur le Maire juge que c'est un excellent projet, et s'il convient que ce n'est pas facile pour les habitants en ce moment du fait des travaux, il assure qu'ils sont cependant ravis. Il procède ensuite au vote.

Accord du Conseil à la majorité

2 contre :

M. FLEURIER

Mme RODRIGUEZ

9 abstentions :

M. PONCHEL

Mme SAIDI

M. LEGUEIL

M. LAMARCHE

M. ZAMBUJO

Mme JACQUET LEGER

M. GORZA

M. FLAMENT

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – SERVICES TECHNIQUES –
Exploitation de la vigne entre Île-de-France Nature et la Ville – Avenant à la convention
de mise à disposition de parcelles**

RAPPORTEUR : M. PURGAL

Cette délibération est de pure forme. La vigne est située sur un terrain qui appartient à la Région Île-de-France. Sous la mandature de Monsieur PATERNOTTE, une convention a été signée en avril 2005. Elle a pris effet le 1^{er} mai 2005 et était renouvelable une fois. Le renouvellement s'est effectué de façon expresse, c'est-à-dire sans délibération particulière, le 1^{er} mai dernier. Or, en remettant le nez dans cette délibération, les services ont constaté qu'une désignation était erronée.

Il s'agit donc ici tout simplement de changer et d'afficher la bonne désignation, à savoir R318 à la place de R319. Il n'y a aucun changement en termes financiers, la redevance versée par la commune à la Région Île-de-France pour l'occupation de ce terrain étant de l'ordre de 156 euros annuels.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de parcelles à la commune de Sannois et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur FLEURIER comprend que cette convention n'a pas été soumise à l'examen du Conseil municipal en 2025, ce qui est normal dans le cadre de cette procédure expresse, mais qu'en l'espèce il juge dommage, car Île-de-France Nature n'apparaît pas, à son avis, comme un partenaire idéal. À l'appui de cette affirmation, Monsieur FLEURIER cite un extrait du rapport de la chambre régionale des comptes de 2023 sur l'établissement public en question, qui mentionne, entre autres, des défauts de gestion et de pilotage, ainsi qu'un problème de positionnement par rapport à ses missions statutaires au service de la Région. Monsieur FLEURIER demande s'il n'aurait pas été envisageable de choisir un autre partenaire.

Monsieur PURGAL répond que c'est le même cas de figure que pour l'AFL : la Ville n'a pas le choix. Île-de-France Nature, anciennement Agence des espaces verts, est une structure émanant de la Région, qui est propriétaire. Il n'est pas possible d'en discuter autrement qu'avec le propriétaire.

Monsieur le Maire constate que la Ville a obtenu trois médailles d'or pour son vin cette année, donc la Région lui semble avoir du bon. Il procède ensuite au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

2 abstentions :

M. FLEURIER

Mme RODRIGUEZ

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – VIE DES QUARTIERS –
Occupation du domaine public à titre gratuit pour les exposants, lors du Printemps à
Sannois**

RAPPORTEUR : M. KERGOAT

La Ville de Sannois organise le Printemps à Sannois, non pas cette semaine compte tenu de la météo, mais le samedi 30 mai 2026, de 10 heures à 18 heures. Il y aura une vingtaine d'exposants, parmi lesquels des artisans, des associations et des services de la Ville, qui vont installer leur stand dans le square Jean-Mermoz.

En 2025, cette manifestation a réuni 12 exposants, une structure gonflable et un atelier de réparation de vélos, ainsi que des animations artistiques et de rempotage. La fréquentation était de 3 900 personnes sur cette journée.

Pour l'édition 2026, la manifestation se déplacera au square Jean-Mermoz en raison des travaux de la villa Rozée. Par ailleurs, la date a été décalée de début avril à fin mai pour correspondre à la saison de plantation.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit pour tous les stands des exposants, en contrepartie de l'animation qui leur sera demandée à l'occasion de cette manifestation.

Accord du Conseil à l'unanimité

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉ

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – ÉDUCATION – Enseignement primaire –
Subventions projets pédagogiques et classes de découverte**

RAPPORTEUR : MME BRULE

Lors du conseil municipal du 11 décembre 2025, une subvention de 4 000 euros a été validée pour le projet Far West de l'école Henri-Dunant. Cependant, l'école a dû procéder à l'annulation de ce projet en raison du refus de certaines familles de laisser partir leur enfant. En effet, l'IEN refuse de valider le départ d'une classe dès que deux ou trois familles refusent d'y participer. L'école a alors monté un nouveau projet sans nuitée. Il s'agit d'un projet cirque, d'un montant de 3 520 euros, finançable à 50 %, et la subvention qui serait attribuée serait de 1 760 euros.

Les crédits étant disponibles, du fait de l'annulation du premier projet et d'une demande de subvention inférieure, au niveau montant, pour ce projet, il est demandé aux membres du Conseil municipal de valider ladite subvention pour le projet cirque de Henri-Dunant.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Avenant n° 1 à la convention de prêt à titre gratuit entre la Ville de Sannois et le musée de Montmartre**

RAPPORTEUR : MME HELT

La délibération concerne un avenant n° 1 à la convention exposée au précédent conseil municipal, concernant la volonté du musée de Montmartre d'accorder des tarifs préférentiels aux Sannoisiens en contrepartie du prêt à titre gratuit des œuvres appartenant à la Ville.

Le tarif individuel adulte est désormais à 14 euros, avec une tarification pour les scolaires : visite libre à 2 euros, visite guidée à 4 euros et visite atelier à 6,50 euros. Cette tarification adaptée pourra être valorisée dans les différents supports de communication de la Ville. Quant à celle pour les scolaires, elle sera reprise dans le guide de l'offre culturelle à destination des enseignants, ce qui viendra compléter l'offre dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Cet avenant intègre d'autres points de modification, à savoir :

- la suppression de la mention « *jardin Renoir* » du nom de l'institution, celle-ci portant désormais uniquement la dénomination « musée de Montmartre » ;
- la modification de l'article 6 relatif à la reproduction des œuvres et photographies, l'œuvre de Maurice UTRILLO étant tombée dans le domaine public ;
- la suppression de l'article 7-5 relatif à la propriété intellectuelle et aux droits d'exploitation ;
- l'ajout d'un article 7-8 concernant la transmission, en début d'année, d'un bilan de fréquentation de l'année précédente pour valoriser la présentation des œuvres de la collection appartenant à la Ville.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant n° 1 avec le musée de Montmartre et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Si Monsieur LAMARCHE trouve que c'est une bonne idée, il ne juge pas « foufou » la réduction de 16 euros à 14 euros. Il pense qu'il aurait été possible de faire plus vu le prêt des œuvres.

Monsieur FLEURIER est déjà intervenu sur ce sujet précédemment. Il relève que les soi-disant avantages concédés par le musée de Montmartre dissimulent une aberration, à savoir le fait que l'accès à la collection des tableaux appartenant à la Ville ne soit pas gratuit pour les Sannoisiens. Cela confirme, et Monsieur FLEURIER en est navré, une impression que les ressources muséales de la Ville, modestes et donc précieuses, ne sont pas gérées, par défaut d'intérêt, voire qu'elles sont bradées, et il espère qu'il ne lui sera pas répondu encore que la Ville n'a pas eu le choix.

Monsieur le Maire réplique que la majorité municipale a eu le choix de sa politique culturelle. Quand il est arrivé en 2014, il a estimé qu'il était aberrant d'avoir une politique muséale qui coûtait très cher à la Ville : le musée Utrillo, sans parler du musée de la Boxe, justifié en son temps par l'ancien maire, lequel avait soi-disant trouvé un ancien boxeur professionnel connu ayant habité Sannois. Il s'est avéré que cet ancien boxeur était en fait un ancien cycliste qui avait fait le tour d'Algérie avec Louison BOBET. Il n'y avait donc de justification ni au musée de la Boxe ni à l'autre politique muséale.

La majorité municipale a fait le choix inverse de rapprocher la culture des écoles. Aujourd'hui, Sannois est classée « 100 % éducation artistique et culturelle », ce qui signifie que, chaque année, à Sannois, aucun enfant ne se retrouve sans une activité culturelle payée par la municipalité, que ce soit de la danse, du théâtre, du dessin, du chant. Monsieur le

Maire rappelle aussi l'existence de la classe Cham, ainsi que les subventions à l'école de musique. C'est donc une autre politique culturelle qui a été menée, par choix. Avant de redonner la parole à Monsieur LAMARCHE, Monsieur le Maire remarque que ce dernier fait partie des gens respectueux.

Monsieur LAMARCHE se dit content de l'apprendre. Il signale que le musée de la Boxe a ouvert en 2005. Or, à moins que Monsieur LAMARCHE ait eu à l'époque des problèmes d'audition, il remarque que Monsieur le Maire a fait partie du Conseil municipal avec lui de 2008 jusqu'à 2013, sans avoir jamais poussé des cris d'orfraie pour appeler à fermer ce musée.

Monsieur le Maire confirme à Monsieur LAMARCHE que ce dernier a bien des problèmes d'audition, car Monsieur le Maire était à l'époque parmi les plus critiques relativement à ce musée de la Boxe. Il était d'ailleurs un des rares à porter le fer, notamment en bureau municipal, alors que tout le monde se couchait devant le prince. Il était celui qui était capable d'avoir un avis. Monsieur le Maire se souvient très bien – et il qualifie cette époque de terrible – que quand, en 2012, alors que la Ville était au bord du gouffre, l'ancien maire avait dit que la Ville allait acheter un tableau d'UTRILLO à Londres, tout le monde avait opiné autour de la table. Monsieur le Maire, quant à lui, n'avait accepté qu'à condition que le montant d'achat ne soit pas supérieur à 10 000 euros, car il savait que le tableau coûterait plus cher. De ce fait, il n'a pas été acheté.

Monsieur le Maire réitère qu'il n'a jamais été en faveur de la politique muséale, ni en tant qu'adjoint et encore moins en tant que maire, et il assume ses choix. Il procède ensuite au vote.

Accord du Conseil à la majorité

2 contre :

M. FLEURIER

Mme RODRIGUEZ

9 abstentions :

M. PONCHEL

Mme SAIDI

M. LEGUEIL

M. LAMARCHE

M. ZAMBUJO

Mme JACQUET LEGER

M. GORZA

M. FLAMENT

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Convention de prêt à usage gratuit Ville de Sannois / musée national du Sport de Nice – Avenant n° 2 pour la prolongation d'un an et quatre mois du dépôt**

RAPPORTEUR : MME HELT

Le musée de la Boxe de Sannois a fermé en mai 2018 en raison d'une trop faible fréquentation. La Ville, accompagnée des services de la Drac, s'est rapprochée à l'époque du musée national du Sport de Nice, avec qui elle a signé une convention de prêt à titre gratuit pour une période de cinq ans, qui couvre la période de 2020 à 2025. Cette convention arrivant à échéance, la Ville a rappelé sa volonté de poursuivre le partenariat avec les équipes du musée du Sport.

N'ayant plus les moyens financiers et humains pour proposer une politique muséale, la Ville s'est davantage orientée, ces dernières années, vers la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur son territoire. Il est donc prévu, à moyen terme, de s'orienter vers un transfert de propriété à titre gratuit, mais celui-ci nécessiterait de remettre à jour les inventaires.

Afin de permettre ce travail, un premier avenant a été signé pour la période de mars 2025 à 2026. Il n'a pas été possible, pendant cette période, au musée national du Sport de procéder à cet inventaire. C'est pourquoi un avenant n° 2, pour un an et quatre mois, est soumis, pour permettre au musée national du Sport d'externaliser cet inventaire.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant n° 2 avec le musée national de Nice et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Accord du Conseil à la majorité

2 contre :

M. FLEURIER

Mme RODRIGUEZ

2 abstentions :

Mme JACQUET LEGER

M. GORZA

RESSOURCES

*** POLE RESSOURCES – VIE DES ASSEMBLEES – Rapport de situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2025**

RAPPORTEUR : MME AUBIN

Ce rapport porte sur la situation comparée en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le fonctionnement de la commune et ses politiques locales. Celui-ci aborde plusieurs axes essentiels concernant la collectivité en tant qu'employeur et les initiatives mises en place pour promouvoir l'égalité professionnelle. L'égalité entre les sexes est un enjeu sociétal majeur qui impacte le développement économique et social de la commune.

La première partie de ce rapport présente le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale. Une majorité de femmes occupent des postes permanents au sein de la collectivité, ce qui montre une certaine stabilité dans l'emploi féminin. Néanmoins, une part significative de femmes travaillent à temps partiel. Ceci peut indiquer des choix liés à la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. S'agissant de l'avancement de carrière, les femmes sont plus nombreuses, que ce soit dans les avancements de grade ou d'échelon ou pour la promotion interne.

La deuxième partie de ce rapport présente le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes. Il est essentiel de mettre en avant les actions liées à la petite enfance, à la parentalité et à la famille, surtout en ce qui concerne la participation des femmes, celles-ci étant plus nombreuses dans toutes ces activités. Dans les crèches, l'accueil de certains enfants est favorisé pour faciliter l'accès au marché du travail des mères dans les familles monoparentales ou isolées. Que ce soit dans les ateliers ou les sorties en famille, les femmes sont généralement plus présentes, ce qui peut refléter des rôles traditionnels de soins et d'éducation au sein des familles.

Les initiatives autour de la petite enfance et de la parentalité sont essentielles pour soutenir les familles et favoriser l'égalité. La forte participation des femmes dans ces actions souligne l'importance de leur rôle, mais il est également important d'encourager une implication plus équilibrée des hommes.

Au Pôle famille RSA, une majorité d'hommes seuls est suivie dans le cadre du RSA (161 hommes contre 105 femmes), avec une augmentation de 12 % des femmes par rapport à l'an dernier.

Par rapport au Pôle seniors, 70 % des personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté sont des femmes. S'agissant de la retraite, l'écart est également énorme : 38 % d'écart de pension entre les hommes et les femmes.

Dans le cadre du CCAS, les femmes sont plus nombreuses à bénéficier des services du quotidien (portage de repas, aide à domicile ou à la résidence Utrillo).

Des actions ont été mises en place pour la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, du 24 au 30 novembre, afin de sensibiliser les esprits. Cette semaine de lutte contre les violences faites aux femmes est un moment important pour sensibiliser la société à ce fléau. Il est impératif non seulement de se concentrer sur l'accompagnement des victimes, mais également sur la nécessité de soins et de réhabilitation pour les auteurs de violences. S'il convient de protéger les victimes, il faut aussi offrir des solutions aux auteurs afin qu'ils puissent comprendre et changer leur comportement. L'égalité et le respect commencent par une prise de conscience collective et un engagement à créer un environnement où la violence n'est pas tolérée.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite intervenir.

Madame RODRIGUEZ note, d'une part, un écart de 38 % entre les pensions de retraite des femmes et des hommes et, d'autre part, le fait que 70 % des personnes âgées sous le seuil de pauvreté sont des femmes. Elle demande quelles mesures sont envisagées pour pallier cela et si le CCAS va véritablement mettre en place la tarification adaptée indiquée dans le rapport. S'agissant des temps partiels, le rapport montre que 18 femmes travaillent à temps partiel et seulement 2 hommes. Bien que ce soit souvent une organisation interne des familles, Madame RODRIGUEZ s'enquiert s'il ne serait pas intéressant de mener des campagnes contre les stéréotypes dès l'école primaire, mais aussi pour les adolescents et les adultes, afin que tous comprennent que ce n'est pas forcément aux femmes de sacrifier leur carrière professionnelle.

Concernant les violences faites aux femmes, si elle juge très bien les initiatives proposées (sac à pain, exposition artistique ou théâtre) même si elles sont condensées sur une semaine, elle souligne que cela reste symbolique. Ainsi, le rapport ne mentionne pas de renforcement des moyens policiers et judiciaires pour traiter les plaintes, de logements d'urgence pour les victimes, de formation obligatoire pour les professionnels concernés ou de budget dédié aux associations d'aide aux victimes. Madame RODRIGUEZ demande si tout cela ne serait pas possible.

Enfin, s'agissant de la petite enfance, elle s'enquiert si des crèches municipales seront ouvertes, car cela pourrait être aussi une solution de garde pour permettre plus d'emplois pour les femmes.

Madame AUBIN revient sur le seuil de pauvreté des personnes âgées et les retraites qui sont plus basses. Elle ne voit pas bien ce que peut faire la commune au niveau des retraites, qui relèvent plutôt de l'État. Concernant les 70 % de personnes sous le seuil de pauvreté et la manière d'y remédier, elle indique qu'actuellement, l'objectif est de travailler en rapport avec ce que les personnes bénéficiaires (du portage à domicile, du portage de repas ou de logements dans certaines résidences) gagnent. L'idée est de mettre en place des moyens pour les personnes qui n'ont pas suffisamment de ressources.

Monsieur le Maire remarque que Madame RODRIGUEZ fait le constat de la faillite de l'État, non de celle de la commune. Sans chercher à paraître nostalgique, il rappelle que, par le passé, la France avait une industrie et donc une culture ouvrière. Il se souvient du temps où il n'y avait pas de chômage et où, finalement, le seuil de pauvreté était beaucoup moins atteint qu'il ne l'est aujourd'hui. La question qu'il faut se poser, à son sens, doit porter sur la politique de la nation, notamment celle de l'Éducation nationale. Il demande, par exemple, s'il convient de sacraliser, dans les programmes, certaines choses qui luttent contre les stéréotypes. Il dit partager l'avis de Madame RODRIGUEZ. Il se souvient ainsi que, quand il était petit, le père était dans le fauteuil en train de fumer la pipe, tandis que la mère était dans la cuisine. C'était ainsi dans toutes les lectures quand il était au CP. Ces stéréotypes ont été inculqués aux écoliers. Or, si cela a été inculqué artificiellement, par la lecture, par la culture, cela peut se démontrer par les programmes scolaires.

Monsieur le Maire réitère que Madame RODRIGUEZ fait le constat de la faillite de l'État, et indique que la commune ne répond pas à ce genre de choses. Monsieur le Maire rappelle avoir parlé, en conseil municipal, de l'inégalité extraordinaire au niveau des retraites. Il prend l'exemple de la fonction publique, qu'il connaît bien, soulignant être un des rares, dans sa profession, à avoir fait une carrière complète et à avoir une retraite entière. Énormément de ses collègues femmes se sont arrêtées pour avoir des enfants, etc., et ne perçoivent pas une retraite entière. À la retraite, il existe une inégalité flagrante entre la retraite de Monsieur le

Maire et la leur. Or c'est une politique de l'État. Au niveau de la municipalité, de petites politiques peuvent suppléer, mais cela ne peut pas aller plus loin.

S'agissant des subventions aux associations, Monsieur le Maire souligne qu'il faut faire très attention aux associations choisies, car encore faut-il qu'elles ne soient pas extrémistes. En effet, certaines de celles subventionnées se trouvent derrière à tenir des propos d'une aberration extraordinaire, comme cela a pu être vu dans la dernière affaire du « petit Quentin ». Certes, il faut subventionner, mais en faisant bien attention à ce que l'argent public serve de manière très républicaine.

Madame AUBIN rappelle que la Ville a justement augmenté le budget du CCAS pour répondre à ces besoins.

Une élue demande hors micro à combien s'élève cette augmentation.

Madame AUBIN répond que la subvention est passée de 2,3 millions à 3,8 millions d'euros.

Monsieur le Maire constate que cela a été fait en 12 ans. Il ne s'agissait pas d'une politique extrémiste, loin de là, mais d'une politique faite ensemble, en bonne intelligence.

Il ajoute, par rapport aux crèches, que Sannois est la deuxième ville de l'Agglomération en nombre de places en crèche, après Cormeilles. Ce n'est certes jamais suffisant, mais cela permet, entre les nourrices agréées et les places en crèche, d'apporter une solution à chaque famille.

Madame JACQUET-LÉGER juge que ces rapports sont toujours intéressants s'ils sont bien utilisés. Reprendre des chiffres, c'est bien, mais l'important est ce qui en est fait. Or, il lui semble que la question de Madame RODRIGUEZ portait justement là-dessus.

S'agissant des places en crèche, Sannois est effectivement la deuxième ville de l'Agglomération grâce à 72 places créées entre 2014 et 2023 (+62 % en neuf ans). Depuis : plus rien. Sans vouloir chercher à tirer la couverture à elle, Madame JACQUET-LÉGER rappelle avoir été adjointe à la petite enfance. Et d'ailleurs, s'il peut arriver qu'il y ait des copier-coller pour ce genre de rapport, elle indique avoir déjà signalé, l'année précédente, qu'on ne parlait plus de relais assistantes maternelles (RAM) depuis trois ou quatre ans, mais de relais petite enfance (RPE).

S'agissant des programmations de l'année, Madame JACQUET-LÉGER convient qu'elles sont très intéressantes, et elle remercie Madame AUBIN pour ces bonnes idées. Celle-ci va mettre en place une exposition qui vient du centre Hubertine-Auclert, qui est l'organisme d'expertise francilien en termes d'accompagnement des politiques en faveur de l'égalité hommes-femmes et de lutte contre les violences sexistes. Il lui semble d'ailleurs qu'il serait possible d'aller plus loin et peut-être de travailler sur les formations de sensibilisation au sexisme ordinaire que le centre propose aux élus.

Monsieur le Maire remarque qu'à en croire Madame JACQUET-LÉGER, tout s'écroule depuis 2023. Il rappelle que tout ce qui a été fait depuis 2014 jusqu'en 2026 a été travaillé en équipe et sous l'autorité du maire. Ce dernier ne prétend pas avoir la science infuse. Il se souvient d'avoir été « accroché » par une adjointe de Yannick PATERNOTTE, en 2013, qui lui disait qu'il n'était pas capable d'être maire car il n'y connaissait rien. Il lui avait répondu qu'elle avait raison : il ne connaissait rien en urbanisme, pas grand-chose en social, mais il lui avait rappelé qu'il y avait 35 conseillers municipaux dans le Conseil municipal, dont 26 de la majorité municipale. Le maire n'est donc pas tout seul. Et puis, surtout, il y a les agents et les cadres. Les cadres sont là pour éclairer les élus et pour leur faire prendre les bonnes décisions.

Monsieur le Maire rassure donc Madame JACQUET-LÉGER : la majorité municipale ne s'est pas écroulée depuis 2023, et a continué à travailler. La preuve en est que l'opposition se plaint que la majorité poursuive les travaux jusqu'à la fin du mandat, certains de ses membres prétendant même que le maire aurait attendu la dernière limite pour effectuer les travaux de la gare ou de l'église. Monsieur le Maire réfute cela et explique que les travaux de la gare et de l'église ont été travaillés en équipe avec ses adjoints, son directeur des services techniques, sa DGS et, pour la gare, l'Agglomération. Tout cela vient en son temps. Un mandat dure six ans et le travail s'y fait jusqu'à la dernière minute, comme c'est le cas dans le quartier du Bas-des-Aulnaies. Dire que tout s'est écroulé depuis 2023 lui semble donc un tantinet exagéré. Monsieur le Maire juge même que, penser que le monde s'écroule sans vous, cela démontre quand même un caractère assez spécial quand on s'apprête à diriger une équipe municipale. Quant à lui, Monsieur le Maire, il l'affirme que tous les membres de sa majorité travaillent ensemble et que la vie continuera quoi qu'il arrive. Les gens qui le suivent sont des gens remarquables, agents y compris, et le bateau continuera de flotter et de suivre son cap.

Monsieur le Maire donne acte que le débat s'est tenu.

Donné acte

*** POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget principal Ville – Rapport et débat d'orientation budgétaire – Budget primitif 2026**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

La tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire, est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce rapport, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, doit faire état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de l'état de la dette, et préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et d'engager les échanges qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le BP à venir. Il fait obligatoirement l'objet d'une délibération donnant acte, afin de prémunir la collectivité contre un éventuel recours engagé par un tiers devant une juridiction administrative. Ce débat ne donne pas lieu à un vote du Conseil.

Ce document est essentiel pour définir les priorités et les grandes orientations financières de la commune pour l'année à venir. Dans un contexte national, il est important de rappeler le cadre national. La France traverse une période d'instabilité politique – ainsi, le projet de loi de finances 2026 est paru dans le JO le 20 février, donc il y a quelques jours seulement, après quatre mois d'atermoiements – et économique. La situation est assez anxiogène. Les collectivités territoriales, notamment les établissements publics d'intercommunalité (EPCI), vont perdre jusqu'à 5 % de leurs recettes. La croissance est faible et le taux d'inflation est stable. Le budget de la Ville de Sannois se construit donc dans un contexte qui exhorte à la prudence. L'Association des maires de France (AMF) vient d'ailleurs de communiquer en ce sens : « *Les budgets seront proposés dans un contexte contraint* ». Hier encore, la directrice de l'Institut Montaigne déclarait : « *Il y a un décalage entre la prise de conscience de l'état financier de l'État, la nécessité d'agir en responsabilité et l'approche des élections municipales, qui invite certains à faire comme si les Villes pouvaient vivre en dehors de la*

trajectoire nationale. » Dans le rapport figurant dans la trentaine de pages d'annexe, un chapitre est consacré à cette dégradation de la dette nationale et du déficit public (page 3).

Ensuite, figure le contexte local. S'agissant de Sannois, la ville compte une population légale de 27 266 habitants au 31 décembre 2025, avec près de 40 % de Sannoisiens âgés de moins de 30 ans (chiffres communiqués par l'Insee). Sa population active est principalement employée dans les secteurs des services (commerce, transport, santé, éducation). Le chômage touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans. En termes de logement, près de 55 % des ménages sont propriétaires et la Ville respecte ses obligations en matière de logement social, avec plus de 3 267 logements, soit près de 27 %, selon la loi SRU.

Quelques éléments d'information concernant la Communauté d'agglomération figurent en pages 4 et 5. Dans ses prévisions pour 2027, la Communauté d'agglomération précise que la Ville va récupérer la gestion des parkings des Piretins et de la Ferme. L'état des compétences transférées et mutualisées entre 2014 et le 31 décembre 2025 figure en page 7. Le plan communal de sauvegarde n'a plus de raison d'être, puisque le marché vient d'être attribué.

La situation financière de la Ville de Sannois est stabilisée et quelques éléments chiffrés figurent en page 8, avec notamment des histogrammes présentant la situation des recettes et dépenses de gestion, toutes deux en hausse, d'où l'effet ciseaux, un peu amoindri en 2025 mais qui va être d'autant plus visible en 2026.

L'épargne et la capacité de désendettement de la Ville sont globalement stables. La capacité de désendettement (page 9) est de 4,7 années, ce qui est bien en deçà du seuil critique des 11-12 ans et laisse préjuger une certaine sérénité. La dette communale est diversifiée, avec un taux moyen de 3,69 %, majoritairement à taux fixe (le détail à la ligne près figure en page 10). En page 11, les courbes montrent une épargne brute en légère hausse en 2025, grâce à une maîtrise des charges générales.

L'orientation budgétaire telle qu'elle est définie dans le rapport d'orientation budgétaire structure une prospective budgétaire au carrefour d'exigences politiques, environnementales, juridiques et financières ainsi que techniques. La rénovation énergétique des bâtiments s'impose aux collectivités territoriales avec une acuité qui ne cesse de se renforcer. Les personnels et les agents de mairie se réapproprient de plus en plus cette exigence face à la crise énergétique et à l'espèce de fuite en avant des frais de cette énergie.

Le plan pluriannuel s'articule autour de quatre axes, dont le détail figure en page 12, avec :

- la maintenance des équipements hors transition énergétique ;
- la transition énergétique, avec le remplacement par du LED dans les équipements communaux ;
- les travaux des écoles Ferry, Dunant, Magendie, Carnot ;
- les aménagements urbains.

Les ambitions programmatiques comprennent :

- la réhabilitation de la villa Rozée, dont les conseillers n'ont pu manquer de suivre les étapes des travaux sur le parvis ;
- la construction du Pôle santé, qui s'inscrit au contrat d'aménagement régional (Car) signé entre la Région et la Ville de Sannois.

S'agissant des résultats estimés de 2025, les résultats cumulés proviennent en grande partie des cessions foncières réalisées entre 2014 et 2023, avec des petits points un peu plus importants en 2014, 2017 et 2018.

Le projet de budget prévisionnel 2026 prévoit la reprise des résultats de 2025 pour les besoins de la section d'investissement, à hauteur de 3,320 millions d'euros, pour l'équilibre de la section de fonctionnement de 2026, à hauteur de 10,280 millions d'euros.

La section de fonctionnement reprend les recettes de fonctionnement, illustrées par un camembert, avec un focus sur la fiscalité et les taxes. Sannois a en effet gagné quelques dizaines d'habitants, qui représentent environ 150 000 euros de « gains » concernant la fiscalité et les taxes. Le détail de la fiscalité et des taxes figure en page 14.

Les dépenses de fonctionnement sont construites dans une perspective d'optimisation des services et de préservation des prestations offertes aux Sannoisiens. Elles répondent aux politiques publiques volontaristes sur l'enfance et la jeunesse, et aux exigences quotidiennes des Sannoisiens.

Si, sous l'autorité de Monsieur le Maire, les conseillers et les adjoints prennent des décisions en concertation avec les services, ces derniers ne tournent que grâce et avec les agents. Ceux-ci bénéficient en 2026, pour la deuxième année consécutive, d'une mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA). Un grand nombre de titularisations est également à constater, ce qui est le gage de la stabilité et de la sécurité de l'emploi pour les agents. Le dialogue de gestion se poursuit, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences, avec la mise en œuvre d'un outil de pilotage. La plus grosse charge de la mairie concerne la masse salariale. Les marges de la Ville restent donc étroites, et l'effort est à poursuivre.

Les chiffres sont récapitulés de manière un peu plus pointue à la page 18, en incluant ceux concernant les dépenses d'investissement. Les nouveaux crédits inscrits en section d'investissement s'articulent autour des priorités définies dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement durable (PPID). Ils comprennent notamment :

- l'aménagement urbain ;
- la réhabilitation et la création ;
- la rénovation ;
- les travaux/équipements ;
- la voirie ;
- l'équipement numérique ;
- la flotte automobile ;
- le remboursement du capital de la dette.

Tout cela est prévu dans un cadre pluriannuel, avec le détail année par année, investissement par investissement, en page 19.

Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) seront notifiés lors du budget primitif qui sera présenté au mois d'avril.

La Ville de Sannois a des forces, des marges de manœuvre financières qui sont peut-être un peu contraintes, mais qui peuvent aider à financer les investissements de demain (Cœur de ville, Pôle santé), sans négliger la nécessité de maintenir les bâtiments, les équipements. Le taux de désendettement est de moins de 5 ans. Avec une dette réduite à 600 euros par habitant, Sannois est désormais la deuxième Ville la moins endettée de l'Agglomération.

Le plan pluriannuel est volontairement aligné climat, et fait référence également à la décision de l'Agglomération et au souhait des administrés.

Cinq chiffres à retenir :

- 27 266 habitants ;
- une capacité de désendettement de 4,7 années ;
- un encours de la dette communale de 17,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2026, avec un taux moyen de 3,69 % ;
- des recettes de fonctionnement prévues à hauteur de 51,5 millions d'euros en 2026 ;
- une masse salariale budgétaire totale de 25,9 millions d'euros, qui représente plus de 57 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce rapport d'orientation budgétaire 2026 permet de poser les bases d'un budget prévisionnel responsable, équilibré et tourné vers l'avenir. L'objectif est de continuer à travailler ensemble pour répondre aux besoins de la commune, dans le respect des contraintes financières qui s'imposent à elle.

Madame ABDELOUHAB résume le futur budget prévisionnel en disant que la majorité municipale veut, peut, fait, pour Sannois, avec sérénité, vigilance, clairvoyance, mais également responsabilité.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite s'exprimer, particulièrement dans l'opposition.

Monsieur FLEURIER juge surprenant que le débat d'orientation budgétaire soit lancé avant les élections alors qu'il peut l'être après. En effet, l'adoption du budget primitif est possible jusqu'au 30 avril – le 15 ordinairement –, et le débat doit être effectué dans les deux mois précédents. Pour Monsieur FLEURIER, ce débat devrait être lancé après les élections, pour ne pas engager l'avenir mais aussi pour éviter une incohérence, puisque, si ses souvenirs sont bons, l'annonce de l'année dernière présentait le budget 2025 comme le dernier de la majorité actuelle. Il ajoute qu'il serait tout aussi surprenant que des élus de la minorité de droite, dont certains se sont contentés de s'abstenir lors des votes relatifs au budget, se mettent aujourd'hui à imiter la Gauche écologique et solidaire en votant contre. Il se dit certain qu'ils le comprendront.

Comme d'habitude, Monsieur FLEURIER cherchera à être concis sur un sujet rébarbatif et malgré tout significatif. Sur la forme, il pointe qu'il est assez maladroit d'illustrer la première page du projet Cœur de ville, dont les défauts et les réactions négatives qu'ils suscitent chez les Sannoisiens ont été relevés à plusieurs reprises.

S'agissant du fond, s'il existe effectivement des contraintes exogènes, il n'est pas possible de dresser la liste des contraintes endogènes, comme le fait le rapport, sans relever que plusieurs d'entre elles pourraient être réduites ou maîtrisées par des politiques adaptées. Monsieur FLEURIER cite notamment le fait que la population active exerce très majoritairement son activité hors de la commune. De même, plutôt que de présenter comme des avantages les priorités que s'est fixées la Communauté d'agglomération, serait-il opportun d'indiquer tout ce qu'elle ne fait pas d'essentiel dans ce qui relève des compétences transférées, ou l'intérêt très relatif de ce qu'elle fait, comme sombrer à grands frais dans l'illusion de la vidéoprotection.

Par ailleurs, quelles que soient les contraintes, il appartient à la Ville de ne pas gagner de l'argent au détriment des Sannoisiens, comme elle le fait pourtant en :

- utilisant l'impôt pour thésauriser ;*
- se refusant à l'emprunt quand les taux sont intéressants ;*
- en provisionnant des postes tout en sachant qu'ils ne seront pas pourvus ;*
- en parlant d'optimisation pour ne pas parler d'économies.*

Car, une fois encore, la Ville fait de l'argent en transférant 8,5 millions d'euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Monsieur FLEURIER souligne que la Ville en dépense aussi – ou du moins prévoit d'en dépenser – dans des projets qui risquent de ne pas être maintenus, comme le Cœur de ville, qui ne présente aucune garantie sur les logements sociaux, ou le Pôle santé, qui ne présente aucune garantie sur le respect du secteur 1.

À cela s'ajoute le manque d'investissement, puisqu'il est difficile d'épargner et d'investir à la fois, ce qui se traduit entre autres par des crèches privées et un CCAS sans augmentation de ses moyens humains, mais aussi une absence éloquente d'information sur des sujets aussi importants que les services déconcentrés.

Le budget envisagé représente non seulement un poids fiscal pour les Sannoisiens, mais aussi une prise de risque frôlant l'inconscience, d'après Monsieur FLEURIER, et dont la seule utilité n'est visiblement que de constituer un matelas financier de plusieurs millions d'euros qui ne sert à rien. Par conséquent, il traduit une politique qui ne répond ni aux besoins des

plus démunis, ni à ceux d'une population qui est en droit d'attendre un certain niveau de service.

Monsieur PONCHEL salue le public, très dense ce soir, Monsieur le futur ex-Maire, les élus de la majorité, ceux d'extrême droite – en remarquant avec ironie qu'il n'y en a visiblement pas –, les DVD, DVG, divers, divers centre, CQFD, XPTDR, MDR, etc. Il observe que le document stratégique et préparatoire présenté fait état des orientations budgétaires de la collectivité. Au-delà de cette vision, qui doit être claire et transparente, ce rapport permet de faire une analyse et de ne pas se voir imposer un constat qui manque cruellement de lucidité et d'authenticité et dont Monsieur PONCHEL propose une autre lecture.

Plutôt que l'accumulation de chiffres très concrets, particulièrement en bas des pages 39, 45 et 72, qui « l'embête » – et on lui dira sans doute qu'il n'y avait pas d'autre choix –, il souligne que sa grand-mère, qui fumait la pipe, et son grand-père, qui faisait du tricot, lui disaient que choisir, c'est renoncer. Or, là, il a l'impression d'un renoncement à faire avancer Sannois.

Il dénonce une dérive clairement structurelle des dépenses, que les artifices comptables ne suffisent plus à masquer. Alors que, depuis des années, Monsieur le Maire ne cesse de vanter sa saine gestion de la Ville, il n'en est évidemment rien : depuis 12 ans, la Ville stagne et régresse. Monsieur le Maire a fait des choix politiques qu'il assume et qui lui appartiennent.

L'argument majeur concerne la gestion de la dette, avec un soi-disant retour à des finances saines. Monsieur PONCHEL rappelle que Monsieur le Maire était alors dépositaire puisqu'il figurait dans la majorité de l'époque, et que la « dette » en question avait permis de voir sortir de terre la nouvelle mairie, la maison de l'enfance et le gymnase Jean-Claude-Bouttier. Ce n'était donc pas de la dette mais de l'investissement, et Monsieur PONCHEL remarque que Monsieur le Maire semble avoir du mal à comparer ces deux termes dans son dictionnaire.

Certes, les supports financiers étaient volatils – et il en reste –, mais par méconnaissance. Monsieur PONCHEL remarque que Monsieur le Maire méconnaissait, avant de devenir maire, outre le social – il lui accorde qu'il maîtrisait sans doute l'éducatif –, la finance. Les supports financiers étaient donc volatils et, par méconnaissance et par manque de maîtrise des marchés de la finance, Monsieur le Maire a préféré augmenter la dette en fixant les conditions d'emprunt. Les marchés se sont naturellement calmés et l'opération a coûté plus cher à la Ville que cela n'était nécessaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a coupé court à de nombreux projets qui coûtent aujourd'hui bien plus cher que ce qu'ils auraient dû coûter, car les matériaux coûtent plus cher, le coût de l'argent est également plus cher, les bâtiments et les rues n'ont pas cessé de se détériorer. Monsieur le Maire a vendu et souhaite vendre le peu de richesses que possédait la Ville : la culture, l'histoire et le foncier. Il ne maîtrise aucunement le nécessaire investissement dont la Ville a besoin, ce qui représente une réelle faute de gestion, car un euro investi réellement, c'est un euro fois deux, voire fois trois, de bénéfices pour la Ville. Quand la Ville n'investit pas, elle s'appauvrit.

Monsieur PONCHEL indique ne pas venir de l'univers politique mais du monde de l'entreprise, de l'action concrète, des résultats mesurables. Or, avec des résultats comme ceux présentés, il y a bien longtemps que Monsieur le Maire aurait été sur le marché de l'emploi – Monsieur PONCHEL se rassure en se disant que cela sera très bientôt le cas.

Il pointe ensuite trois dérives majeures qui hypothèquent l'avenir des Sannoisiens.

La première dérive concerne une dérive des dépenses de fonctionnement, hors de contrôle, avec un premier point d'alerte sur les dépenses courantes. Ainsi, au chapitre 11, « charges générales entre 2020 et 2025 », les dépenses sont passées de 5,5 % à 8,3 %, soit une augmentation de plus de 50 %. Entre 2024 et 2025, les charges ont connu une hausse de 500 000 euros, dans une progression constante et préoccupante. Monsieur PONCHEL juge

cette explosion sans précédent. Alors que Monsieur le Maire semble s'enorgueillir de ne pas faire de notes de frais, contrairement à son prédécesseur, Monsieur PONCHEL remarque que les Sannoisiens préféreraient sans doute quelques notes de-ci, de-là, plutôt que ces quelque 3 millions de dépenses complémentaires.

Au sein de l'Agglomération, Monsieur PONCHEL pointe ensuite une anomalie. L'examen des dépenses, toujours au chapitre 11 (page 17), met en évidence un niveau de réalisation qui a bondi de 40 % entre 2021 et 2025, d'une manière très atypique si l'on en croit une comparaison avec les villes voisines du Val Parisien. Cette progression de Sannois, alors que les villes voisines arrivent à stabiliser leurs coûts, ne manque pas d'interroger. À la lecture des chiffres, les mesures de sobriété énergétique semblent avoir été un échec, ou peut-être la preuve d'un manque d'investissement notoire.

Monsieur PONCHEL dénonce ensuite une illusion de baisse théorique, pour 2026, des charges à caractère général de l'ordre de 8,48 %. Cela ne lui semble en effet pas crédible car ce qui n'a pas été fait 12 ans avant ne sera pas plus fait là. Alors que tout augmente, le nouveau marché de restauration – et son surcoût de 20 % – semble ne pas avoir été intégré, ce qui fait se questionner Monsieur PONCHEL quant à la sincérité budgétaire du rapport. Il souligne en outre que ce marché, quasiment à service équivalent, a d'ailleurs été mal géré et mal traité pendant l'été, et il coûte à la Ville des centaines de milliers d'euros complémentaires, car la majorité en place a oublié de challenger, sourcer et négocier les contrats et les prestataires. Ce décalage entre les orientations budgétaires et les engagements fait peser un réel risque sérieux.

La deuxième dérive concerne une pression fiscale record pour masquer les déséquilibres. Tout cela concerne le portefeuille même des Sannoisiens, l'impôt pour le résultat. Monsieur le Maire a augmenté massivement le foncier bâti (+28 % depuis 2021), sans que nul n'en comprenne la raison. Le projet de budget 2026 affiche un résultat reporté à un peu plus de 10 millions pour équilibrer la section de fonctionnement, ce qui représente 20 % des recettes totales. Cette corrélation suggère que le niveau élevé de la pression fiscale exercée sur les propriétaires sannoisiens, dont le tout est de 40 points, supérieur aux moyennes départementales et nationales, a servi, au-delà de la couverture de charges, à générer un résultat comptable d'une ampleur exceptionnelle au détriment des Sannoisiens, en tout cas de ceux qui payent l'impôt foncier sur Sannois, ce qui n'est pas le cas de toutes les personnes autour de la table du Conseil.

La manne foncière a été obtenue en vendant, entre 2014 et 2023, pour 24 millions de patrimoine municipal. C'était de l'argent facile, qui est maintenant épuisé. Monsieur PONCHEL remarque que Monsieur le Maire ne pourra rien faire à l'avenir, puisqu'il n'y a plus de terrains à vendre pour équilibrer les budgets. Il souligne en outre que le budget 2026 repose encore sur cette manne passée, puisque près de 13 millions sont issus des excédents. L'analyse croisée de la fiscalité et des recettes de fonctionnement permet de mettre en lumière une stratégie budgétaire axée sur la constitution de réserves, sans doute, selon Monsieur PONCHEL, parce que Monsieur le Maire ne maîtrise pas les projections budgétaires des rares projets qu'il propose et anticipe.

La troisième dérive concerne des investissements aux priorités contestables. Monsieur PONCHEL dénonce le gouffre du Pôle santé, construit avant 2023 avant que tout s'écroule. Alors que les autorisations de programme inscrites au 31 décembre 2025 étaient de 4 millions d'euros, elles s'élèvent désormais à 7,3 millions. Bien que prévue, non pas par choix mais par non-maîtrise, cette envolée des coûts de construction pèsera lourdement sur la section investissement jusqu'en 2027.

Monsieur PONCHEL évoque également l'opacité des chiffres, signalant une somme de 3,3 millions, inscrite sous l'intitulé « Reconstitution de l'actif » sans aucun détail opérationnel, et pour laquelle des précisions sont nécessaires pour en comprendre la nature exacte. Il se dit en outre interpellé par la prolifération d'études aux coûts exorbitants, avec la

multiplication des lignes budgétaires dédiées aux études, pour les Aubines, pour le Bas-de-L'Hermitage, pour le Cœur de Ville. Les montants engagés lui paraissent énormes pour des phases purement théoriques. Cette accumulation d'expertises préalables retarde la réalisation des projets et consomme une part substantielle de l'autofinancement de la commune. Monsieur PONCHEL constate – même s'il est un peu tard pour donner ce conseil à Monsieur le Maire – qu'avoir une équipe et un maire compétents aurait permis à la Ville de faire de substantielles économies.

Il souligne par ailleurs le mépris de la sécurité quotidienne, en demandant comment il est possible de justifier les dépenses suivantes :

- 180 000 euros pour les ascenseurs d'une seule résidence, alors qu'un seul coûte 35 000 euros – Monsieur PONCHEL remarque qu'avec 35 000 euros, il serait presque possible d'aller sur la Lune ;*
- 350 000 euros pour les cours d'école, chères au cœur de Monsieur le Maire ;*
- 710 000 euros exclusivement pour 49 kilomètres de voirie.*

Monsieur PONCHEL a du mal à comprendre ce positionnement.

En conclusion, il pointe que cette rigidité budgétaire conduit à une impasse. Avec près de 60 % du budget consacré à la masse salariale, la Ville est bloquée en charges fixes, charges générales déstructurées, et n'a réellement pas de marge de manœuvre, ou que très peu. Il est impossible de savoir, à travers le programme présenté et les promesses énoncées – celles que Monsieur le Maire n'a pas réussi à mettre en place depuis 12 ans –, comment il serait possible à la majorité municipale en place de s'améliorer.

Pour Monsieur PONCHEL, Monsieur le Maire gère Sannois au rétroviseur, en utilisant les cessions du passé pour payer les dérives du présent. Or, il semble urgent de changer de trajectoire avant que l'impasse ne soit totale, car Sannois mérite bien mieux qu'une gestion à court terme et sans cap, qui fragilise son avenir.

Monsieur PONCHEL prend ici l'engagement, comme il l'a fait pendant la campagne et qu'il le fera après, de défendre une administration qui soit aussi une gestion saine, intelligente, courageuse, ambitieuse, fondée sur la maîtrise des dépenses – il indique que cela peut se retrouver dans son programme –, sur la transparence et sur des investissements réellement utiles pour l'avenir de la ville, où chaque euro dépensé sera un euro utile au service des Sannoisiens, une Ville en mouvement, une Ville qui investit intelligemment.

Monsieur GORZA indique que le rapport présenté concerne les orientations budgétaires, les engagements prévus, l'état de la dette et les dépenses envisagées, et souhaite apporter quelques remarques à ce débat obligatoire.

S'agissant des ressources fiscales, c'est-à-dire les impôts et taxes (page 7), il constate que les impôts sont en augmentation permanente depuis 2020, passant de 23,21 millions en 2020 à 28,53 millions en 2025, soit une augmentation de 5,3 millions (+23 % environ) au cours du mandat. La pression fiscale s'accroît fortement et elle est ressentie comme telle par les Sannoisiens propriétaires, qui en parlaient encore le matin même à Monsieur GORZA au marché.

Concernant les dépenses de gestion indiquées à la suite, les choses restent très obscures, et Monsieur GORZA demande des précisions sur les colonnes bleues de la page 18, qui évoluent sans commentaire de 15 à 19 millions. Il a essayé de les recouper avec les dépenses de personnel, mais cela ne correspond pas et il se demande donc de quoi il est question.

S'agissant de l'épargne brute, il rappelle qu'il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement (impôts, dotations de l'État, tarifications des services) et les dépenses de fonctionnement (charges du compte 011 : dépenses de personnel, financement des services publics et intérêts des emprunts). C'est un outil très important pour une collectivité, et donc pour Sannois, car l'épargne brute est l'indicateur clé de la bonne santé d'une Ville. Les chiffres, ici, montrent une forte tendance baissière depuis 2022, avec une épargne brute qui

passé de 7 millions à 3,5 millions, soit une division par deux. Or, il s'agit de la ressource interne pour financer l'investissement. La capacité d'autofinancement (Caf) de la Ville est donc en forte réduction. Cette chute de l'épargne, dont la préservation est justement le fondement même de toute bonne gestion, montre une réelle dégradation des comptes de la commune. Monsieur GORZA s'étonne en outre de ne pas trouver le tableau du taux d'épargne brute, qui correspond au ratio de l'épargne sur les recettes réelles de fonctionnement.

Il pointe également un indicateur qui l'a interpellé, à savoir le potentiel fiscal par habitant. La courbe de la page 10 montre en effet une différence alarmante entre la Ville et la strate des villes comparables en population et en densité : 1 177 euros par habitant pour Sannois contre 1 401 euros pour la strate, soit 16 % en dessous, ce qui montre que Sannois reste pauvre. Dans le rapport, il est d'ailleurs mentionné en commentaire, à la suite de cette courbe, que « le potentiel reste faible ».

Sur l'investissement, Monsieur GORZA note qu'il est prévu 710 000 euros pour la voirie, sans préciser la localisation concernée. Or il rappelle que la ville est constituée de 49 kilomètres de voirie, et, pour avoir été longtemps dans les métiers techniques, il est en capacité d'indiquer que 700 000 euros ne permettent de faire que 350 à 480 mètres de voirie parfaite au plus, selon la complexité. Si les travaux concernent des linéaires plus longs, ils seront bâclés.

Sur les autres postes d'investissement, Monsieur GORZA constate que tout est à l'avenant et cite notamment la somme de 690 000 euros allouée pour le sport. Il rappelle que la ville compte six gymnases et deux stades : ceux-ci devront donc attendre. À ce propos, il signale qu'après les travaux de couverture qui ont eu lieu au gymnase Delaune, les pénétrations d'eau continuent. Par ailleurs, rien n'est prévu pour les bâtiments culturels, à part des études conséquentes et de la conformité électrique pour Cyrano.

Monsieur GORZA pointe enfin un poste mystérieux, à hauteur de 3 millions d'euros, pour « reconstitution de l'actif » et demande des précisions quant à l'actif concerné.

Madame JACQUET-LÉGER intervient pour compléter ce propos. Elle remarque que l'épargne a été artificiellement augmentée par un emprunt en 2023. Or, en 2023, les taux d'emprunt étaient au plus haut. Elle se demande donc si l'on peut parler ici de bonne gestion, d'autant que cela a amené à créer un suréquilibre en 2024. La Ville n'avait pas besoin de cet argent car il n'y avait pas de projet en face. Par ailleurs, les taxes foncières ont augmenté, et Madame JACQUET-LÉGER rejoint à ce sujet certaines remarques faites précédemment. Elle constate que la Ville a créé de l'épargne sur le dos des Sannoisiens, une épargne qui est allée directement en banque, sur plusieurs comptes à terme. Comme elle l'avait dit l'année précédente, elle espère que Monsieur le Maire a au moins reçu un beau stylo pour cela. Quoi qu'il en soit, cela lui semble être une erreur de gestion car il faut avoir un projet en face quand on emprunte. Il faut pouvoir investir régulièrement quand on a de l'argent, ce qui permet d'éviter d'avoir des coûts supplémentaires.

Elle pointe en outre qu'il faut investir intelligemment. S'agissant des investissements dans les écoles, elle évoque le « magnifique » projet de l'école transitoire, dont il avait été question l'année précédente et dont elle avait prévenu, en vain, qu'il était vraiment très mauvais. 3 170 000 euros étaient prévus pour ce projet, et, au final, aucune école transitoire, un fiasco, mais des dépenses quand même, à hauteur de 271 730 euros, pour rien, à part beaucoup d'études.

S'agissant du Pôle santé, Madame JACQUET-LÉGER note que 6,5 millions étaient annoncés l'année précédente, mais que le projet est passé à 7 370 000 euros, soit une augmentation de 13 % en un an. Elle rappelle que la demande de subvention à l'Agglomération a porté sur un budget de 6,5 millions. En présentant le montant réel, la Ville aurait donc pu demander et

obtenir plus. Elle n'a, de fait, obtenu que 226 000 euros, que Madame JACQUET-LÉGER met en regard des 271 000 euros dépensés inutilement pour l'école transitoire. Elle conclut en faisant part de ses doutes sur la manière dont sont gérés l'argent des Sannoisiens et leur avenir.

Monsieur le Maire répond tout d'abord à Monsieur FLEURIER – qui a le mérite de prendre la parole à chaque conseil municipal, et notamment à chaque étude du budget – qu'il aurait pu ne pas faire de rapport d'orientation sur le budget avant les élections. S'il l'a fait, c'est pour montrer la transparence de sa majorité municipale, qui n'a rien à cacher, et Monsieur le Maire se réjouit que ce débat ait lieu.

S'agissant de l'intervention de Monsieur PONCHEL, Monsieur le Maire ironise sur la capacité de ce dernier à faire deux déclarations de suite : l'une au début du mandat et l'autre à la fin, et rien entre les deux. Depuis six ans que Monsieur PONCHEL est présent au Conseil, personne ne l'a jamais entendu s'exprimer. Au moins, ce soir, il a eu le mérite de lire ce que quelqu'un d'autre avait écrit, ce qui n'est déjà pas mal : au moins, il sait lire, c'est déjà quelque chose.

Monsieur le Maire a entendu que sa majorité aurait augmenté les impôts inconsidérément, et pointe une confusion entre le taux de l'impôt, qui appartient à la majorité municipale et qui est voté, et les bases. Ces dernières ont en effet énormément augmenté entre 2014 et aujourd'hui, passant de 28 millions d'euros à 41 millions d'euros. Monsieur le Maire explique l'augmentation des bases non par la volonté d'un taux qui aurait été voté, mais par la dynamisation de la ville. Il rappelle les deux éléments fondateurs de l'augmentation des bases :

- d'une part l'inflation, avec notamment une inflation importante en 2023, qui s'est traduite dans les bases ;*
- d'autre part la dynamisation de la ville par son urbanisme, avec de nouveaux logements et l'arrivée de nouveaux habitants, ce qui élargit les bases.*

Si l'impôt a été augmenté, cela ne s'est produit qu'en 2023, du fait de la guerre en Ukraine et de la hausse du coût des fluides. En effet, d'un seul coup, le gaz et l'électricité ont augmenté. Monsieur le Maire pointe l'erreur des gouvernements, qui ont indexé le prix de l'électricité sur celui du gaz, ce qui a conduit à les faire « flamber », contraignant la Ville à augmenter les impôts pour pouvoir assurer ses dépenses de fonctionnement. Il juge grave que quelqu'un qui souhaite venir aux responsabilités puisse confondre fonctionnement et investissement, et il rappelle que l'investissement concerne les constructions d'écoles, la rénovation énergétique...

À l'accusation de n'avoir rien fait en 12 ans, Monsieur le Maire réplique en évoquant les 5 millions d'euros investis dans l'école Gambetta, avec la création d'une école maternelle et d'un accueil de loisirs, l'augmentation par 2,5 de la superficie de la cour, la nouvelle restauration scolaire pour les enfants et pour les enseignants. Il poursuit en évoquant la construction du superbe bâtiment périscolaire Samuel-Paty, pour 5 millions d'euros. Alors que les 300 élèves de Pasteur ont, pendant des années, déjeuné dans 100 m², ils peuvent aujourd'hui le faire dans une salle de restaurant de 250 m². Un stade synthétique a en outre été créé pour les jeunes de Sannois, et il est ouvert 7/7j au lieu de ne l'être que le samedi et parfois le vendredi, comme c'était le cas précédemment. La crèche des Tilleuls a été agrandie, la villa Ribot (villa des associations musicales) a été rénovée. Tout le système de chauffage et de ventilation de Cyrano a été rénové pour 2,5 millions d'euros. Il faut donc arrêter de confondre l'investissement et le fonctionnement.

S'agissant du fonctionnement, Monsieur le Maire explique que l'effet ciseaux mentionné par Monsieur GORZA est d'abord dû aux décisions de l'État, avec notamment la CNRACL, qui augmente énormément les salaires, ou les nouvelles mutuelles, qui induisent des coûts supplémentaires. Il évoque ensuite l'effet des décisions politiques du Conseil municipal et cite

la création de l'espace social Éliane-Chouchena, qui n'est certainement pas la réalisation de quelqu'un qui serait à la droite de la droite. Cet espace social vit, avec des agents supplémentaires, ce qui a un coût. De même, la majorité municipale a créé le transport à la demande pour les personnes âgées. Ainsi, aujourd'hui, une personne âgée qui veut aller à l'hôpital ou bien faire ses courses peut appeler et, pour 2 euros, elle y est amenée, puis ramenée chez elle. Cette politique sociale a aussi un coût. De plus, la majorité municipale, contrairement à ce qui a pu être prétendu, a rénové énergétiquement certaines écoles (notamment Belle-Étoile et Anne-Frank) et cette rénovation énergétique se poursuivra.

Si Monsieur le Maire admet avoir construit artificiellement de l'excédent grâce à la vente de terrains, il se refuse à le passer en fonctionnement comme il y est invité. Cet excédent passera dans l'investissement, donc dans le futur Cœur de ville, le Pôle santé, la rénovation de la villa Rozée, la rénovation énergétique des écoles.

Monsieur le Maire constate, à la lecture de certains programmes, que certains promettent la lune, à croire qu'ils ont une baguette magique, tout en promettant, en page 4 ou 5 du programme, de baisser les impôts. Il estime que c'est « se ficher » du monde et prendre les Sannoisiens pour des gogos, des imbéciles. Dans la situation dans laquelle sont le pays, l'Europe et le monde, celui qui croit que l'argent va à nouveau couler à flots trompe les gens. C'est connu : il y aura moins de dotations. Un pays qui a 3 400 milliards d'euros de dettes ne va pas ouvrir les vannes. Le mandat qui vient sera forcément très difficile, et il faudra trouver des sources d'économies ici ou là, notamment dans la rénovation énergétique et dans la gestion des équipes, puisqu'un quart de la population des agents va partir en retraite. La majorité municipale a commencé à travailler sur les postes de telle sorte que deux personnes qui partent ne soient remplacées que par une. C'est la seule solution pour arriver à maintenir les équilibres.

Monsieur le Maire affirme donc fièrement que sa majorité a bien géré la Ville. Elle a fait du social ; elle a investi dans les bâtiments publics. Il y a, à Pasteur, à Gambetta et partout ailleurs, des choses nouvelles dans les écoles qui permettent aux enfants d'être dans de bonnes conditions.

Il observe que ceux qui disent qu'ils vont faire un moratoire sur les logements méconnaissent la crise du logement – des logements sont nécessaires – et n'ont rien compris. Pour avoir des ressources fiscales, il faut élargir l'assiette et les bases, ce qui implique d'avoir plus de Sannoisiens riches. Monsieur le Maire constate que Monsieur GORZA se plaint du potentiel financier, qui marque tout simplement que la Ville de Sannois est pauvre. Elle l'est historiquement parlant, comme il l'a déjà expliqué, du fait que, dans les années 1960, quand le général de GAULLE était au pouvoir – et Monsieur le Maire signale qu'il a beau être gaulliste, il peut toutefois aussi être critique du général de GAULLE – il a décidé, avec son Premier ministre Georges POMPIDOU, de séparer économie et logement. Et Sannois s'est trouvée du côté du logement. Or, qui dit logement dit école, dit crèche, dit dépenses, alors que qui dit économie dit rentrée d'argent. Ainsi, tandis que la Ville de Franconville, chaque année, a une rentrée économique par l'Agglomération de 6,5 millions d'euros, celle de Beauchamp de 5,4 millions d'euros pour 10 000 habitants, celle d'Herblay de 7 millions d'euros, celle de Sannois ne perçoit que 3,3 millions d'euros, et cela fait des années que cela dure. Sannois est donc historiquement pauvre. Or, la seule façon de faire en sorte que la ville se redresse, c'est évidemment de faire venir de nouveaux habitants. Tous ceux qui disent : « moratoire, pas de logement », non seulement se trompent de trajectoire, mais trompent la population et se moquent d'elle.

Monsieur le Maire constate que ce sont les mêmes qui se plaignent ensuite qu'il n'y a pas de commerces. Or, le commerce ne vit pas de sa propre vertu : il vit de sa population. Il vit des gens qui viennent acheter et consommer à Sannois. Faire un Cœur de ville, c'est évidemment dynamiser le commerce. Monsieur le Maire souligne qu'il n'y aurait pas de Carrefour City, boulevard Maurice-Berteaux, sans la construction du très bel immeuble rue du Sergent

Guignot. Il n'y aurait pas plus, du côté des Loges, de boulanger, de Spar ou de commerces, ni une pizzeria et d'autres commerces encore, du côté de la Sabernaude, sans les constructions qui ont été faites, et c'est pareil au Moulin. Il faut arrêter de tromper et leurrer les gens, de les prendre pour des gogos. Les Sannoisiens sont intelligents et ils comprennent cela. Raconter n'importe quoi, c'est aller à la catastrophe.

Monsieur le Maire indique que la France, comme la Ville, est un bateau, et celui de Sannois a un cap qui sera suivi, quoi qu'il arrive. Ainsi, le Cœur de ville est un cap qui est suivi depuis 40 ans. Et s'il n'a pas été fait avant, c'est parce que la Ville n'en avait pas alors les moyens financiers. Or, aujourd'hui, elle les a. Monsieur le Maire rappelle que la dette par habitant était, en 2014, de 1 430 euros, alors qu'elle n'est plus aujourd'hui que de 600 euros, et il s'indigne des accusations de mauvaise gestion proférées par l'opposition. Il réitère que la majorité municipale a bien géré la Ville, honnêtement, effectivement, sans dépenses excessives, en suivant un cap et sans faire « copain-copain » ni avec un notaire ni avec un promoteur.

Monsieur le Maire en veut pour preuve qu'en 2014, il a réussi, en un quart d'heure, à faire monter le prix d'un terrain vendu par l'ancien maire, à l'ancienne Poste, pour 3 millions d'euros. La promesse de vente avait été votée en Conseil municipal pour cette somme. Monsieur le Maire a reçu le promoteur ; celui-ci est revenu 15 jours après et, dans son bureau, en un quart d'heure, Monsieur le Maire a fait monter le prix de 3 à 5 millions d'euros, soit 2 millions d'euros supplémentaires, qui ne sont pas allés dans sa poche mais dans celle des Sannoisiens. De même, il a vendu le terrain de son père comme non constructible et avant que la situation ne change, car il savait qu'avec le PLU, il allait devenir constructible. Il n'a donc pas mis cet argent dans sa poche et il a fait en sorte de ne pas s'enrichir dans l'opération. Aucun adjoint, aucun conseiller municipal, pas même le maire, ne fait de fiche. C'est ainsi que la majorité municipale a montré l'exemple, et c'est la raison pour laquelle les agents et les cadres de la Ville sont « à fond » derrière elle. Il continuera à dynamiser la ville, car Monsieur le Maire est certain qu'il sera encore là dans un mois, à la tête de la nouvelle majorité, et qu'il conduira et fera voter le budget à venir.

Monsieur le Maire souligne que c'est un budget d'avenir, qui crée moins de dépenses en énergie, avec la rénovation énergétique de l'école Jules-Ferry et la déminéralisation des cours d'école. C'est un budget en phase avec le ^{XXI}^e siècle. Il prévoit la rénovation complète de la villa Rozée et la relance du projet du Cœur de ville en 2027, avec ses 200-220 logements, et non pas 150, comme le disent ceux qui mentent (les « je mens, donc je suis »), car ce projet ne serait pas équilibré économiquement avec seulement 150 logements, et cela conduirait le promoteur à récupérer l'argent en baissant la qualité du projet. Or, la majorité municipale fait son projet de Cœur de ville pour 50 ans, pour un siècle. Ce sera un beau Cœur de ville, plein de qualités. Il ne s'agit donc pas de rechigner économiquement. Les 200 et 220 logements seront réalisés pour que ce projet Cœur de ville soit de qualité, avec l'augmentation du square Jean-Mermoz et son verdissement accentué, avec de nouveaux commerces, dont les Sannoisiens seront propriétaires.

Monsieur le Maire annonce à ce propos, comme cela sera visible dans les décisions du maire, la préemption par la Ville de La Malle à cacao, dont la Ville rachète les murs. L'objectif est que les Sannoisiens soient propriétaires des murs des commerces, afin que le commerce sannoisien ne soit pas livré aux affairistes. Monsieur le Maire l'affirme : il n'y a pas d'affairiste dans la majorité municipale, mais seulement des hommes et des femmes politiques qui ont une vision de l'avenir – et non de leurs propres petites affaires, comme certains le font – pour Sannois et pour les Sannoisiens. C'est la raison pour laquelle ce rapport est un beau rapport et que le budget qui sera voté ensemble à la mi-avril sera un budget d'avenir. Monsieur le Maire déclare le débat clos.

Donné acte

*** POLE RESSOURCES – VIES DES ASSEMBLEES – Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et le centre communal d'action sociale de Sannois pour la passation et l'exécution des marchés publics – Année 2026**

RAPPORTEUR : MME CAPBLANC

La délibération concerne une convention constitutive récurrente de groupement de commandes entre la Ville et le centre communal d'action sociale de Sannois pour la passation et l'exécution des marchés publics pour l'année 2026.

L'article L.2113 alinéa 6 du Code de la commande publique prévoit la constitution de groupement de commandes entre acheteurs afin qu'ils puissent passer conjointement des marchés publics destinés à la réalisation de besoins communs liés à des achats déterminés ou à des opérations ponctuelles dans le domaine des fournitures, services ou travaux préalablement définis.

À ce titre, la Ville de Sannois et le centre communal d'action sociale souhaitent constituer ensemble un groupement de commandes en vue de la passation de la consultation relative aux prestations suivantes pour 2026 :

- services de transport routiers collectifs occasionnels à destination de la Ville et du CCAS ;
- marchés publics de traiteur et de fourniture de denrées alimentaires ;
- prestations de médecine préventive pour les agents de la commune et du CCAS ;
- maintenance curative et préventive des aires de jeu.

Cette convention de groupement de commandes permet :

- de déterminer les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;
- de désigner la Ville de Sannois comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- de stipuler que la commission d'appel d'offres compétente pour émettre un avis sera celle de la Ville de Sannois.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la création de ce groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes. Cette convention de groupement de commandes sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du conseil d'administration du CCAS le 3 mars 2026.

Monsieur FLEURIER remarque que ce n'est pas la bonne convention qui est annexée.

Madame CAPBLANC confirme qu'il y a eu une erreur d'insertion. La convention type tournages n'a rien à voir. Elle concerne la délibération suivante, qui sera présentée par Monsieur ROZOT, concernant l'instauration d'une grille tarifaire et d'une convention type applicable aux tournages.

Monsieur le Maire indique que la remarque avait été faite en commission, et qu'il s'en était aperçu également. Il procède ensuite au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

2 abstentions :

M. FLEURIER

Mme RODRIGUEZ

*** POLE RESSOURCES – COMMUNICATION – Instauration d’une grille tarifaire et d’une convention type applicable aux tournages audiovisuels sur le territoire communal**

RAPPORTEUR : M. ROZOT

Cette délibération est en quelque sorte une valorisation du patrimoine communal et participe du développement de l’attractivité de Sannois. Il est proposé d’instaurer une grille tarifaire et une convention type applicable aux tournages audiovisuels sur le territoire communal afin de couvrir les frais en personnel et en matériels liés à l’occupation des locaux, etc., engagés par la Ville lors de ces futurs tournages.

La Communauté d’agglomération du Val Parisien a délibéré, lors de son conseil communautaire de décembre dernier. Afin de ne pas créer de concurrence entre l’Agglomération et les communes membres, il a été décidé de reprendre la même grille tarifaire, dont le détail figure dans la délibération envoyée. Toutes les communes vont donc délibérer de la même manière.

Cette grille tarifaire est complétée, à Sannois, par une convention type couvrant les droits et obligations de chacune des parties signataires. Cette convention n’a été pas proposée au conseil communautaire. La Ville s’est inspirée pour cela de celle de Levallois-Perret. La Ville a été récemment sollicitée pour un tournage au même titre qu’une autre commune, et c’est cette dernière qui a été retenue par la production.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d’approuver l’instauration d’une grille tarifaire et d’une convention type applicable aux tournages audiovisuels sur le territoire de la ville de Sannois, et d’autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Accord du Conseil à l’unanimité

*** POLE RESSOURCES – CITOYENNETE – Élections municipales 2026 – Rémunération des opérations de mise sous pli**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Monsieur le Maire plaisante sur le fait que la délibération porte bien sur une mise sous pli et non une mise en plis.

À l’occasion des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026, la participation des agents de la Ville et du CCAS est sollicitée pour assurer la mise sous pli de la propagande électorale qui sera envoyée avant chaque tour de scrutin aux plus de 17 000 électeurs inscrits sur les listes de la ville. Cette opération aura lieu le 9 mars pour le premier tour, et le 18 mars s’il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin.

Une convention de la préfecture, en date du 14 octobre 2025, précise qu’une enveloppe budgétaire, destinée à rémunérer les opérations de mise sous pli, sera allouée à chaque commune sur la base de 28 centimes par électeur et par tour de scrutin pour les six premières listes, auxquels sont ajoutés 3 centimes d’euros par liste supplémentaire.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de fixer la rémunération des équipes de mise sous pli au prorata du nombre d’enveloppes traitées par agent.

Accord du Conseil à l’unanimité

*** POLE RESSOURCES – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs**

RAPPORTEUR : M. PORTIER

Pour être en conformité avec les derniers recrutements, le processus de promotion interne et les dernières nominations qui sont intervenues le 1^{er} janvier 2026, le tableau des effectifs de la Ville de Sannois a été mis à jour au 1^{er} janvier 2026.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'adopter cette délibération, qui permet de répondre aux obligations réglementaires de la Ville en matière de ressources humaines.

Madame JACQUET-LÉGER remarque que la Ville comptait, en décembre 2024, 467 emplois permanents contre 419 en 2025. Les chiffres présentés dans le présent tableau ne concernent que les ETP, et aucune information n'est communiquée sur les emplois non permanents. Or, cette information permettait de connaître le nombre total d'emplois. Son absence est peut-être due à un oubli. Madame JACQUET-LÉGER s'étonne de ne pas avoir de réponse à cette question depuis deux ans, et juge important de connaître les raisons de telles différences tous les six mois. Elle espère obtenir enfin la bonne réponse.

Il semble à Monsieur le Maire que cette information figure dans le rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur PORTIER confirme que cet état au 1^{er} octobre 2025 figure bien dans le dossier remis, et donc Madame JACQUET LÉGER doit l'avoir aussi. La Ville est passée de 430 à 439 agents sur l'emploi budgété, ce qui correspond à 9 adjoints d'animation qui étaient embauchés sous un régime horaire et qui passent sur un contrat total mensuel. Par ailleurs, 154 agents ont eu un avancement d'échelon en 2025.

Accord du Conseil à l'unanimité

4 abstentions :

M. FLEURIER

Mme RODRIGUEZ

Mme JACQUET LEGER

M. GORZA

EMPLOI DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2026

-=-=-=-=-=-=-=-

N° 2025/127	}	
N° 2025/130	}	
N° 2025/133	}	
N° 2025/136 à	}	
N° 2025/137	}	
N° 2025/139 à	}	Compte rendu des marchés publics 2026 passés par délégation de pouvoirs
N° 2025/140	}	
N° 2026/02	}	
N° 2026/05 à	}	
N° 2026/07	}	
N° 2026/09 à	}	
N° 2026/10	}	
N° 2025/128	}	CTX protection fonctionnelle M. R/ M. C Désignation avocat
N° 2025/129	}	Tarifs spécifiques des ventes de petite restauration – Entracte de Carmen 5 décembre 2025
N° 2025/131	}	Location logement communal 23 bd Maurice-Berteaux – Madame R
N° 2025/132	}	Convention d’occupation du domaine public pour les festivités de Noël 2025
N° 2025/134	}	Demande de subvention – Acquisition d’un véhicule électrique (ë-Jumper)
N° 2025/135	}	Demande de subvention – Acquisition d’un véhicule électrique (Renault Kangoo)
N° 2025/138	}	Cession d’une grue compacte du cimetière
N° 2026/01	}	Exercice du droit de préemption au titre de l’article L.214-1 à l’encontre d’une déclaration de cession de fonds de commerce sis 59 bd Charles-de-Gaulle à Sannois cadastré AN 977
N° 2026/03	}	Contentieux Free Mobile – Désignation avocat
N° 2026/04	}	Annule et remplace la décision n° 2025/138 portant cession d’une grue compacte du cimetière
N° 2026/08	}	Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val-d’Oise dans le cadre de l’appel à projet 2026 « Plan départemental d’actions de sécurité routière »

Monsieur le Maire précise que la protection fonctionnelle concerne un policier municipal. Il ajoute que le prochain conseil municipal aura pour objet d'élire le maire et ses adjoints. Tout en souhaitant une bonne campagne à tous, il invite chacun à se porter bien et à rester zen.

Avant de conclure, Monsieur le Maire souhaite, puisque c'est le dernier conseil municipal, procéder à quelques remerciements. Il remercie tout d'abord sa majorité municipale, qui a été courageuse, loyale et d'une solidarité extraordinaire malgré des moments difficiles. Il remercie ensuite l'ensemble des conseillers municipaux, qui, par leur présence, leurs questions, apportent du grain à moudre à la démocratie communale. Il remercie également les partenaires de la Ville, c'est-à-dire l'État, qui subventionne, la Région, le Département, la Caf, qui sont des partenaires structurants permettant à la Ville de faire avancer ses projets. Enfin, il remercie vraiment du fond du cœur sa Direction générale et l'ensemble des agents de la Ville. Monsieur le Maire est quelqu'un de fidèle, et quand il travaille avec le personnel, cela dure en général longtemps. Ainsi, la directrice générale, embauchée en juillet 2014, est encore là ; le directeur des services techniques est arrivé pour remplacer celui qui était parti en retraite, et Monsieur le Maire espère travailler longtemps avec lui et avec tous ses directeurs généraux, qui sont derrière lui, tous ses chefs de service et l'ensemble des agents, qui sont extraordinaires et qui travaillent vraiment avec le cœur, la volonté. Monsieur le Maire dit souvent d'eux qu'ils sont comme le tailleur de pierre au pied de Notre-Dame, qui, apostrophé par l'architecte qui lui demande ce qu'il fait, répond qu'il ne taille pas une pierre mais qu'il construit une cathédrale. Les agents de la Ville, qu'ils soient Atsem, dans la voirie, dans les bureaux, ils ne ramassent pas des feuilles, ils n'embrassent pas, pour le réconforter, un petit enfant : ils construisent une ville. C'est cela l'orgueil, la fierté, la prétention qu'a la majorité municipale avec les agents et les cadres de la Ville, avec les élus : construire la ville de demain. Ce n'est pas facile, cela crée des impatiences, car Monsieur le Maire avoue très humblement n'avoir pas de baguette magique. De ce fait, il faut du temps pour faire les choses.

Toutefois, la majorité municipale, comme il l'a dit précédemment, arrive à faire, et à bien faire, et surtout arrive à voir loin. Il est très facile de deviner ce que sera la ville de demain dans six ans, dans douze ans, dans dix-huit ans. Monsieur le Maire se souvient avoir dit à sa majorité municipale, en 2014, qu'ils n'étaient pas là pour six ans, mais pour vingt ans. Il évoque une inspectrice de l'Éducation nationale qui lui disait que, dans la vie, il fallait faire toujours comme si l'on pouvait partir demain et comme si l'on était là pour vingt ans. C'est quelque chose qui lui est resté. Il faut toujours faire comme si l'on ne sera plus là demain, parce qu'après tout, la vie est parfois injuste, la maladie, etc., et comme si l'on était là pour vingt ans. Monsieur le Maire constate qu'à son âge, la seule chose qui soit éternelle, c'est la transmission : transmission des valeurs, des connaissances, de la culture. Ce qui fait l'universalisme français, c'est la transmission.

Monsieur le Maire précise que ses propos ne signifient pas qu'il abandonne toute idée de continuer – au contraire, il a très envie de continuer –, mais plutôt qu'il se situe toujours dans cette perspective de transmettre : transmettre ce qu'il est, ce qu'ont été ses parents, et peut-être transmettre, sans le savoir, ce qu'ont été les grands-parents qu'il n'a pas connus. Il observe qu'il s'agit toujours de transmettre ce que l'on est, pour le meilleur.

Monsieur WILLIOT remercie Monsieur le Maire, au nom de ses collègues et en tant que premier adjoint, pour le travail que celui-ci a accompli et déclare que ce fut pour lui un honneur de le servir. Il souhaite également remercier les gens qui sont derrière lui, car si les conseillers sont des élus, les agents et les cadres sont leurs mains.

Monsieur le Maire remarque qu'ils sont à la fois leurs mains et leur intelligence, parce qu'ils sont là aussi pour les éclairer. Il réitère enfin ses souhaits à tous de bonne campagne.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PRÉVU LE :
VENDREDI 27 MARS 2026**

**À
19 H**

COMPTE RENDU

La séance est levée à 22h03

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SÉANCE

Martine AUBIN
Conseillère déléguée
à la lutte contre les discriminations, aux seniors
et la protection animale